



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2025 À 19 H 30

Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2025 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Me Paola Hawa;

Messieurs les conseillers Ryan Young, Jean-Pierre Cardinal, Daniel Boyer, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac;

Monsieur le directeur général et greffier adjoint, Martin Bonhomme;

Madame la greffière, Me Caroline Plourde;

Monsieur le trésorier, Burak Tuncay;

Madame le Maire, Me Paola Hawa, agit comme présidente de la présente séance, *à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.*

Me Caroline Plourde, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance, *à ce titre, elle fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

09-255-25	Ouverture de la séance
------------------	-------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'OUVRIR la séance ordinaire du 15 septembre 2025. Il est 19 h 32.

Adoptée à l'unanimité.

09-256-25	Ordre du jour
------------------	----------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité

1. Ouverture de la séance

09-255-25 Ouverture de la séance

09-256-25 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes

3. Adoption de procès-verbaux du conseil

09-257-25 Adoption des procès-verbaux

4. Patrouille municipale

09-258-25 Réservation d'une partie du stationnement Larry-Moquin – Inauguration de la rue Léo-Major

5. Développement communautaire

09-259-25 Fermeture de la rue Saint-Hyacinthe le 31 octobre 2025 (Halloween)

09-260-25 Autorisation au Comptoir alimentaire de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Bellevue de tenir un barrage routier les 8 et 9 novembre 2025 sur le boulevard des Anciens-Combattants

09-261-25 Autorisation d'utiliser les véhicules de la Ville et le soutien logistique – Collecte de la Guignolée le 7 décembre 2025

09-262-25 Résolution d'appui à la semaine de la sécurité ferroviaire du 15 au 21 septembre 2025

6. Urbanisme

7. Services techniques

09-263-25 Octroi de contrat pour les travaux d'aménagement du nouveau circuit d'autobus STM numéro 212

09-264-25 Résiliation de contrat – Collecte et transport des ordures ménagères et des matières organiques

09-265-25 Octroi de contrat – Collecte et transport des ordures ménagères et des matières organiques

09-266-25 Décompte progressif n° 2 – Construction d'un pavillon au parc Lalonde

09-267-25 Décompte progressif n° 4 – Travaux de réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste (entre les rues du Collège et Sainte-Anne)

09-268-25 Décompte progressif n° 9 – Travaux de stabilisation de berges (Parc Kelso et promenade adjacente)

09-269-25 Autorisation de procéder à l'achat d'un nouveau cabinet de contrôle situé à l'intersection de la rue Saint-Pierre et de l'entrée de l'autoroute 20 en direction Est

09-270-25 Protocole d'entente avec la Ville de Pincourt quant à l'utilisation d'un site de dépôt de neiges usées pour la saison 2025-2026

8. FINANCES

09-271-25 Adoption des comptes

9. Administration et greffe

- 09-272-25 Modification du groupement de municipalités pour la collecte et transport des matières recyclables et amendement de l'entente intermunicipale relativement au groupement afin d'y intégrer la municipalité de L'Île-Dorval
- 09-273-25 Nomination de l'autorité compétente pour l'application des règlements numéros 865 – Règlement de lotissement – Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et 874 Règlement de Zonage – Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

10. Ressources humaines

- 09-274-25 Promotion au poste de Directeur des travaux publics
- 09-275-25 Nomination au poste permanent de réceptionniste et préposée cléricale

11. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

12. Dépôt de documents

13. Levée de la séance

- 09-276-25 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 7 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 32 et s'est terminée à 19 h 57 se résument comme suit :

	Résumé de l'objet principal de l'intervention
1 ^{er} Intervenant(e)	- Quelles sont les raisons pour lesquelles la ville est responsable de payer les aménagements des arrêts d'autobus du nouveau parcours de la ligne nouveau circuit de l'autobus de la ligne 212 de la STM ? - Le service de taxi collectif est offert dans le secteur Nord. Pourquoi ce service ne serait pas adéquat pour desservir les usagers du transport en commun qui habitent dans le secteur Sud ? - Le parcours de la nouvelle ligne d'autobus 212 est-il définitif? Dans le cas contraire, pourquoi la Ville effectue-t-elle des travaux avant que le parcours soit final ? - Quels critères sont pris en compte lorsque la Ville procède à l'émondage ou à la coupe d'arbres sur le domaine public par rapport au domaine privé ?
2 ^e Intervenant (e)	- Pouvez-vous expliquer le nouveau le nouveau trajet de la ligne 212 à compter du 1^{er} janvier 2025 ? - Est-ce que les nouveaux autobus seront adaptés pour le transport des personnes à mobilité réduite ?

3 ^e Intervenant (e)	- L'intervenant(e) mentionne avoir déposé une requête via Voilà pour proposer des solutions afin d'assurer de sécuriser les piétons à l'intersection du chemin Sainte-Marie et la rue des Pins. - Pourriez-vous m'expliquer pourquoi la réponse reçue ne précise pas les raisons pour lesquelles mes suggestions n'ont pas été retenues ?
4 ^e Intervenant (e)	- L'intervenant(e) dénonce la vitesse dans les rues de Sainte-Anne-de-Bellevue, notamment sur le chemin Sainte-Marie et sur la rue Pacifique, et demande au conseil s'il y a des moyens afin de contrôler la vitesse sur ces rues. - La visibilité sur le chemin Sainte-Marie en direction Est à partir de la rue des Pins ne permet pas bien voir la traverse piétonnière à l'intersection du chemin Sainte-Marie et la rue Frédéric-Back.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

09-257-25	Adoption des procès-verbaux
-----------	-----------------------------

ATTENDU QUE la greffière a préparé le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 août 2025 et de la séance extraordinaire tenue le 8 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER les procès-verbaux ci-dessus mentionnés et préparés par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. PATROUILLE MUNICIPALE

09-258-25	Réservation d'une partie du stationnement Larry-Moquin – Inauguration de la rue Léo-Major
-----------	---

ATTENDU QUE la Légion Royale Canadienne recevra la famille de M. Léo Major et des vétérans des forces armées canadiennes pour célébrer l'inauguration de la rue Léo-Major, à Sainte-Anne-de-Bellevue;

ATTENDU QUE l'événement aura lieu le samedi 20 septembre 2025 de 11 h à 15 h;

ATTENDU QU' il y a lieu de réserver vingt-cinq (25) places dans le stationnement Larry-Moquin (au coin de la montée Sainte-Marie et de la rue Sainte-Anne) afin de permettre aux invités de participer aux célébrations;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal
Appuyé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

ET RÉSOLU,

DE RÉSERVER vingt-cinq (25) places dans le stationnement Larry-Moquin le 20 septembre 2025, de 11 h à 15 h, dans le cadre de l'inauguration de la rue Léo-Major.

Adoptée à l'unanimité.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

09-259-25	Fermeture de la rue Saint-Hyacinthe le 31 octobre 2025 (Halloween)
------------------	---

ATTENDU la demande datée du 1^{er} septembre 2025 des citoyens de la rue Saint-Hyacinthe afin de tenir une fête de quartier pour les enfants le soir de l'Halloween, le vendredi 31 octobre 2025, de 17 h à 21 h;

ATTENDU QUE l'événement a connu un grand succès dans les dernières années;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur des loisirs à l'effet de permettre la fermeture de la rue Saint-Hyacinthe de 16 h à 22 h le soir de l'Halloween, le vendredi 31 octobre 2025, et d'autoriser le prêt du matériel demandé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER la fermeture de la rue Saint-Hyacinthe de 16 h et 22 h le vendredi 31 octobre 2025, et le prêt du matériel conformément à la demande du 1^{er} septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité.

09-260-25	Autorisation au Comptoir alimentaire de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Bellevue de tenir un barrage routier les 8 et 9 novembre 2025 sur le boulevard des Anciens-Combattants
------------------	---

ATTENDU la demande datée du 5 septembre 2025 du Comptoir alimentaire de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Bellevue à l'effet d'obtenir l'autorisation du conseil municipal pour organiser un barrage routier dans le but de collecter des dons les 8 et 9 novembre 2025;

ATTENDU QUE le Comptoir alimentaire est un organisme accrédité conformément à la politique de dons en vigueur à la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac

Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER la tenue d'un poste de collecte de dons sur le boulevard des Anciens-Combattants les 8 et 9 novembre 2025, en face de l'entreprise *Lactanet* et de la caserne d'incendie;

D'AUTORISER l'utilisation des véhicules de la Ville à l'occasion de cet événement afin de créer un visuel lumineux au poste de collecte et permettre un ralentissement de la circulation de manière à assurer la sécurité des bénévoles lors de ladite collecte;

D'AUTORISER l'administration municipale à prendre les arrangements nécessaires afin de donner effet à la présente résolution, le cas échéant;

D'AUTORISER la direction générale à reporter la ou les date(s) pour la tenue d'un poste de collecte à une date ultérieure au mois de novembre, dans le cas où il ne serait pas possible de respecter les dates initiales.

Adoptée à l'unanimité.

09-261-25	Autorisation d'utiliser les véhicules de la Ville et le soutien logistique – Collecte de la Guignolée le 7 décembre 2025
------------------	---

ATTENDU la nécessité d'aider les plus démunis au sein de notre communauté et de leur apporter un peu de réconfort;

ATTENDU la demande datée du 5 septembre 2025 des organisateurs de la Guignolée et l'intention du conseil municipal de mettre les véhicules de la Ville et cinquante (50) bacs de recyclage à la disposition des bénévoles;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER M. Marcel Paquet, coordonnateur de la Guignolée 2025, à utiliser les véhicules de la Ville et cinquante (50) bacs de recyclage afin de procéder à la collecte de la Guignolée le 7 décembre 2025;

D'AUTORISER l'utilisation du système de son d'un véhicule de la Ville afin de procéder à l'annonce de l'événement dans les rues de la Ville;

D'AUTORISER une dépense maximale de 700 \$ (taxes incluses) pour l'impression de publicité relative à l'évènement, à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

09-262-25	Résolution d'appui à la semaine de la sécurité ferroviaire du 15 au 21 septembre 2025
------------------	--

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 15 au 21 septembre 2025;

ATTENDU QUE 261 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2024, entraînant 68 décès et 58 blessures graves évitables;

ATTENDU QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

ATTENDU QU' Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QUE le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

D'APPUYER la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 15 au 21 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité.

6. URBANISME

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

7. SERVICES TECHNIQUES

09-263-25	Octroi de contrat pour les travaux d'aménagement du nouveau circuit d'autobus STM numéro 212
------------------	---

ATTENDU QUE la STM n'est plus en mesure d'assurer le circuit d'autobus numéro 212 avec les minibus, car ces derniers sont désuets;

ATTENDU QUE la STM doit désormais assurer le service d'autobus par des véhicules de 40 pieds exclusivement, mettant fin à l'utilisation des minibus;

ATTENDU QUE le circuit d'autobus numéro 212 de la STM desservant Sainte-Anne-de-Bellevue doit être modifié afin de s'adapter au passage des autobus de 40 pieds;

ATTENDU QUE la ligne 212 desservira éventuellement le terminus d'autobus de la station terminale Anse-à-l'Orme;

- ATTENDU QUE** la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue se voit dans l'obligation d'effectuer travaux d'aménagement du nouveau circuit d'autobus STM numéro 212, considérant les restrictions budgétaires de la STM;
- ATTENDU QUE** la Ville souhaite que ses citoyens puissent continuer à bénéficier du service de transport en commun;
- ATTENDU QU'** advenant le cas où la Ville refuserait d'effectuer les travaux, la STM ne serait plus en mesure desservir le territoire de Sainte-Anne-de-Bellevue;
- ATTENDU QU'** une demande de prix a été effectuée auprès de deux (2) entreprises afin de procéder aux travaux d'aménagement du nouveau circuit d'autobus STM numéro 212;
- ATTENDU QUE** la plus basse offre reçue est celle de l'entreprise EMC SERVICES CONSTRUCTION (9311-9575 QUÉBEC INC.), pour un montant de 74 377,33 \$ (taxes incluses);
- ATTENDU** la recommandation du coordonnateur des travaux publics à l'effet d'octroyer le contrat à l'entreprise SERVICES CONSTRUCTION (9311-9575 QUÉBEC INC.) pour les travaux d'aménagement du nouveau circuit d'autobus STM numéro 212;
- ATTENDU QUE** la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité d'octroyer des contrats de gré à gré jusqu'au seuil obligeant à l'appel d'offres public lorsque cette dernière s'est dotée d'un mécanisme favorisant la rotation;
- ATTENDU QUE** la Ville s'est dotée d'un tel mécanisme dans son *Règlement numéro 805 sur la gestion contractuelle*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du coordonnateur des travaux publics;

D'OCTROYER un contrat de gré à gré à l'entreprise EMC SERVICES CONSTRUCTION (9311-9575 QUÉBEC INC.) pour les travaux d'aménagement du nouveau circuit d'autobus STM numéro 212, au montant de 74 377,33 \$ (taxes incluses);

D'AUTORISER une dépense nette de 67 916,41 \$, à même l'excédent non affecté au 31 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

09-264-25

Résiliation de contrat – Collecte et transport des ordures ménagères et des matières organiques

ATTENDU la résolution numéro 09-244-21 octroyant un contrat à l'entreprise WM QUÉBEC INC. pour la collecte et le transport des ordures ménagères et des matières organiques, incluant les conteneurs semi-enfouis de matières organiques;

ATTENDU la résolution numéro 05-135-23 octroyant un contrat à l'entreprise WM QUÉBEC INC. pour la collecte et le transport hebdomadaire des ordures ménagères des conteneurs semi-enfouis;

ATTENDU la résolution 01-010-25 concernant le renouvellement de contrat avec l'entreprise WM QUÉBEC INC. pour la collecte et le transport des ordures ménagères et des matières organiques;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue juge opportun de ne plus retenir les services de cette entreprise, et ce, à compter du 31 octobre 2025;

ATTENDU l'article 2125 du *Code Civil du Québec* qui permet la résiliation unilatérale d'un contrat de services;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

DE RÉSILIER, à compter du 31 octobre 2025, les contrats de service intervenus aux termes des résolutions numéros 09-244-21, 05-135-23 et 01-010-25 avec l'entreprise WM QUÉBEC INC. pour les collectes des ordures ménagères et des matières organiques;

Adopté à l'unanimité.

09-265-25	Octroi de contrat – Collecte et transport des ordures ménagères et des matières organiques
------------------	---

ATTENDU la résolution numéro 09-255-25 résilient les contrats de service intervenus en septembre 2021 et en mai 2023 avec l'entreprise WM QUÉBEC INC. pour les collectes des ordures ménagères et des matières organiques;

ATTENDU QU' un appel d'offres public a été publié sur le SEAO le 5 août 2025 pour la fourniture de services pour la collecte et le transport des matières résiduelles (du 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2028 inclusivement) avec deux années supplémentaires en option;

ATTENDU QUE lors de l'ouverture des soumissions le 2 septembre 2025, six (6) soumissions ont été reçues;

ATTENDU QUE quatre (4) propositions ont été retenues selon chacun des quatre (4) volets du bordereau de prix;

ATTENDU QUE l'appel d'offres prévoyait deux options pour la collecte des ordures ménagères, à savoir les jeudis ou au choix de l'entrepreneur;

ATTENDU QUE la Ville veut maintenir le service de collecte des ordures ménagères les jeudis;

ATTENDU la recommandation de la cheffe de service en ingénierie et en développement durable de la Ville à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme selon trois des

quatre volets établis, soit la collecte hebdomadaire des ordures ménagères (semi-enfouis), collecte hebdomadaire des matières organiques (bacs roulants et autres) et la collecte hebdomadaire des matières organiques (semi-enfouis);

ATTENDU QUE la recommandation du directeur général de maintenir le service de collecte des ordures ménagères le jeudi et, de ce fait, octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour la collecte des ordures ménagères (bacs roulants et conteneurs);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Tom Broad
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'OCTROYER un contrat à l'entreprise 9386-0120 QUÉBEC INC. pour la collecte mécanisée aux deux semaines des ordures ménagères (bacs roulants et conteneurs) (volet A) du 1^{er} novembre 2025 au 31 décembre 2025 pour un montant de 20 012,84 \$ (taxes incluses), sous réserve de la réception d'une preuve de sa situation linguistique actuelle avant le 29 septembre 2025;

D'AUTORISER une dépense nette maximale de 18 274,39 \$ jusqu'au au 31 décembre 2025, à même le poste budgétaire 02-451-00-436 du fonds général;

D'OCTROYER un contrat à l'entreprise ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC. pour la collecte hebdomadaire des ordures ménagères (semi-enfouis) (volet B) du 1^{er} novembre 2025 au 31 décembre 2025 pour un montant de 4 532,32 \$ (taxes incluses);

D'AUTORISER une dépense nette maximale de 4 138,61 \$ jusqu'au au 31 décembre 2025, à même le poste budgétaire 02-451-00-440 du fonds général;

D'OCTROYER, un contrat à l'entreprise ROBERT DAOUST & FILS INC. pour la collecte hebdomadaire des matières organiques (bacs roulants et autres) (volet C) du 1^{er} novembre 2025 au 31 décembre 2025 pour un montant de 18 066,14 \$ (taxes incluses);

D'AUTORISER une dépense nette maximale de 16 496,79 \$ jusqu'au au 31 décembre 2025, à même le poste budgétaire 02-452-30-491 du fonds général;

D'OCTROYER un contrat à l'entreprise 9386-0120 QUÉBEC INC. pour la collecte hebdomadaire des matières organiques (semi-enfouis) (volet D) du 1^{er} novembre 2025 au 31 décembre 2025 pour un montant de 2 483,46 \$ (taxes incluses), sous réserve de la réception d'une preuve de sa situation linguistique actuelle avant le 29 septembre 2025;

D'AUTORISER une dépense nette maximale de 2 267,73 \$ jusqu'au au 31 décembre 2025, à même le poste budgétaire 02-452-30-492 du fonds général;

Adopté à l'unanimité.

09-266-25	Décompte progressif n° 2 – Construction d'un pavillon au parc Lalonde
-----------	---

ATTENDU la résolution numéro 03-065-25 octroyant un contrat à l'entreprise CONSTRUCTION SOREL LTÉE pour la

construction d'un pavillon au parc Lalonde pour un montant de 649 263,82 \$ (taxes incluses);

ATTENDU le paiement du décompte progressif numéro 1 au montant de 289 902,38 \$ (taxes incluses) a été approuvé par résolution du conseil municipal;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 2 d'un montant de 145 775,41 \$ (taxes incluses);

ATTENDU la réception du certificat de paiement émis le 2 septembre 2025 par Mme Sonia Gagné, architecte de la firme PROVENCHER ROY, afin de procéder au paiement du décompte progressif numéro 2;

ATTENDU la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville d'entériner la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 2;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 2 au montant de 145 775,41 \$ (taxes incluses) à l'entreprise CONSTRUCTION SOREL LTÉE, à même le règlement d'emprunt numéro 850, approuvé par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation le 23 août 2023.

Adoptée à l'unanimité.

09-267-25	Décompte progressif n° 4 – Travaux de réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste (entre les rues du Collège et Sainte-Anne)
------------------	---

ATTENDU la résolution numéro 05-153-25 octroyant un contrat à l'entreprise GÉRALD THÉORÉT INC. pour les travaux de réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste (entre les rues du Collège et Sainte-Anne), pour un montant de 1 861 864,93 \$ (taxes incluses);

ATTENDU les décomptes progressifs numéros 1 à 3 totalisant un montant de 917 734,92 \$ (taxes incluses) ont été approuvés par résolution du conseil municipal;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 4 au montant de 284 593,21 \$ (taxes incluses);

ATTENDU la réception du certificat de paiement émis le 3 septembre 2025 par M. Dominique Charbonneau, ingénieur, chargé de projet de la firme GÉNIPUR INC., afin de procéder au paiement du décompte progressif numéro 4;

ATTENDU la recommandation de la cheffe de service en ingénierie et en développement durable de la Ville d'entériner la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 4;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation de la cheffe de service en ingénierie et en développement durable de la Ville;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 4 au montant de 284 593,21 \$ (taxes incluses) à l'entreprise GÉRALD THÉORÊT INC., à même le règlement d'emprunt numéro 872, approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 27 mars 2025.

Adoptée à l'unanimité.

09-268-25	Décompte progressif n° 9 – Travaux de stabilisation de berges (Parc Kelso et promenade adjacente)
------------------	--

ATTENDU la résolution numéro 09-231-24 octroyant un contrat à l'entreprise CONSTRUCTION SOREL LTÉE pour les travaux de stabilisation de berges (Parc Kelso et promenade adjacente) au montant de 12 000 745,58 \$ (taxes incluses);

ATTENDU QUE le 14 août 2024, la Ville a reçu du ministère des Affaires municipales la lettre de promesse confirmant l'aide financière au montant de 9 628 578,00 \$ dans la cadre du programme PRAFI;

ATTENDU QUE le montant de l'aide financière sera affecté à la réduction de l'emprunt décrété par le règlement numéro 868;

ATTENDU QUE les décomptes progressifs numéros 1 à 8, totalisant un montant de 10 447 508,90 \$ (taxes incluses), ont été approuvés par résolution du conseil municipal;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 9 au montant de 474 506,40 \$ (taxes incluses);

ATTENDU la réception du certificat de paiement émis le 18 août 2025 par M. Étienne Rioux Ouellet, ingénieur de la firme TÉTRA TECH QI INC. et la recommandation de procéder au paiement du décompte progressif numéro 9;

ATTENDU la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville d'entériner la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 9;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation du gérant de projets en génie civil de la Ville;

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 9 au montant de 474 506,40 \$ (taxes incluses) à l'entreprise CONSTRUCTION SOREL LTÉE à même le règlement d'emprunt numéro 868, approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 7 novembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

09-269-25	Autorisation de procéder à l'achat d'un nouveau cabinet de contrôle situé à l'intersection de la rue Saint-Pierre et de l'entrée de l'autoroute 20 en direction Est
------------------	--

ATTENDU QUE le cabinet de contrôle des feux de circulation situé à l'intersection de la rue Saint-Pierre et de l'entrée de l'autoroute 20 en direction Est est désuet et fonctionne déjà à pleine capacité;

ATTENDU QU' un nouveau cabinet de contrôle doté de deux (2) kit Lidar offrira de nombreuses fonctionnalités supplémentaires afin d'optimiser la gestion des feux de circulation et d'améliorer la fluidité de la circulation;

ATTENDU QU' un montant de 100 000,00 \$ (taxes nettes) a été prévu au programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 pour l'année 2025 pour l'achat d'un nouveau cabinet de contrôle de feux de circulation;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur des travaux publics à l'effet de procéder à l'achat d'un nouveau cabinet de contrôle situé à l'intersection de la rue Saint-Pierre et de l'entrée de l'autoroute 20 en direction Est et d'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise ORANGE TRAFFIC;

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité d'octroyer des contrats de gré à gré jusqu'au seuil obligeant à l'appel d'offres public lorsque cette dernière s'est dotée d'un mécanisme favorisant la rotation;

ATTENDU QUE la Ville s'est dotée d'un tel mécanisme dans son *Règlement numéro 805 sur la gestion contractuelle*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER le coordonnateur aux travaux publics à procéder à l'achat d'un nouveau cabinet de contrôle situé à l'intersection de la rue Saint-Pierre et de l'entrée de l'autoroute 20 en direction Est, au montant de 106 926,75 \$ (taxes incluses), auprès de l'entreprise ORANGE TRAFFIC;

D'AUTORISER une dépense nette de 97 638,38 \$ à même l'excédent non affecté au 31 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

09-270-25

Protocole d'entente avec la Ville de Pincourt quant à l'utilisation d'un site de dépôt de neiges usées pour la saison 2025-2026

ATTENDU QUE les Villes de Pincourt et de Sainte-Anne-de-Bellevue se sont entendues sur les termes d'une entente pour le déversement de la neige usée au site de la Ville de Pincourt;

ATTENDU QUE la Ville de Pincourt met à la disposition de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue un volume maximal de 15 000 m³ dans son site de neiges usées pour un frais forfaitaire de 12 000 \$;

ATTENDU QUE ce tarif exclut les frais de soufflage qui seront assumés par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur aux travaux publics à l'effet de signer le protocole d'entente avec la Ville de Pincourt quant à l'utilisation de leur site de dépôt de neige usée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER la greffière à signer le protocole d'entente avec la Ville de Pincourt quant à l'utilisation d'un site de dépôt de neiges usées pour la saison 2025-2026, ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

8. FINANCES

09-271-25

Adoption des comptes

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

D'APPROUVER le paiement des comptes suivants :

- Journal des déboursés du 26 août 2025 au 15 septembre 2025;

1 573 635,29 \$

- Liste des comptes fournisseurs en date du 31 août 2025;

947 035,23 \$

Total :

2 520 670,52 \$

- Masse salariale (brut) incluant celle des élus du 9 août 2025 au 29 août 2025;

244 817,49 \$

Adoptée à l'unanimité.

9. ADMINISTRATION ET GREFFE

09-272-25	Modification du groupement de municipalités pour la collecte et transport des matières recyclables et amendement de l'entente intermunicipale relativement au groupement afin d'y intégrer la municipalité de L'Île-Dorval
-----------	--

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue fait partie du groupement de municipalités pour l'entente de partenariat avec l'organisme ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC (EEQ) depuis mars 2024, pour la collecte et le transport des matières recyclables;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Île-Dorval a demandé à intégrer le groupement des villes de Beaconsfield, Dorval, Kirkland, Mont-Royal et Sainte-Anne-de-Bellevue afin d'optimiser la collecte et le transport des matières recyclables;

ATTENDU QU' ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC ne s'objecte pas à l'ajout de la municipalité de L'Île-Dorval au groupement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'AUTORISER l'ajout de la municipalité de L'Île-Dorval au groupement de municipalités, dorénavant constitué des villes de Beaconsfield, Dorval, Kirkland, L'Île-Dorval, Mont-Royal et Sainte-Anne-de-Bellevue, pour la collecte et le transport des matières recyclables et du partenariat à intervenir avec l'organisme ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC (EEQ);

D'AUTORISER la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, l'entente intermunicipale amendée à cet effet entre les municipalités du groupement, de même que tout autre document requis à cette fin.

Adoptée à l'unanimité.

09-273-25	Nomination de l'autorité compétente pour l'application des règlements numéros 865 – Règlement de lotissement – Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et 874 Règlement de Zonage – Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
-----------	---

ATTENDU QUE la Ville a procédé à la révision de son plan d'urbanisme, règlement de zonage et règlement de lotissement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 865 – Règlement de lotissement – Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue est entré en vigueur le 3 février 2025;

ATTENDU QUE le règlement numéro 874 – Règlement de zonage – Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue est entré en vigueur le 24 avril 2025;

ATTENDU QUE conformément à l'article 17 du règlement numéro 865 et à l'article 32 du règlement numéro 874, il y a lieu de nommer l'autorité compétente pour l'application de ces règlements;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

DE NOMMER l'inspecteur en chef de bâtiment, l'inspecteur en bâtiment, la technicienne en aménagement et urbanisme et les représentants de la patrouille municipale pour agir à titre d'autorité compétente pour l'application des règlements numéros 865 et 874.

Adoptée à l'unanimité.

10. RESSOURCES HUMAINES

09-274-25	Promotion au poste de Directeur des travaux publics
------------------	--

ATTENDU QUE le service des travaux publics est un service essentiel;

ATTENDU QUE le coordonnateur des travaux publics, Marcel Paquet, occupe ce poste depuis 2012;

ATTENDU la Ville veut se doter d'un directeur des travaux publics;

ATTENDU QUE le coordonnateur des travaux publics possède les compétences requises pour être promu à la direction du service;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal
Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

ET RÉSOLU,

DE NOMMER monsieur Marcel Paquet au poste de Directeur des travaux publics à compter du 16 septembre 2025, aux mêmes conditions d'emploi du poste de coordonnateur aux travaux publics.

Adopté à l'unanimité.

09-275-25	Nomination au poste permanent de réceptionniste et préposée cléricale
------------------	--

ATTENDU QUE le poste permanent de réceptionniste - préposée à la perception est vacant depuis juin 2024;

ATTENDU QUE le trésorier a procédé à une redistribution de certaines tâches au sein de son service;

ATTENDU QUE le poste de réceptionniste et préposée cléricale correspond au nouveau descriptif d'emploi;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un affichage du poste conformément à la convention collective en vigueur;

ATTENDU la recommandation du directeur général à l'effet de nommer madame Rebeka Paquet au poste permanent de réceptionniste et préposée cléricale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Boyer
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

DE NOMMER madame Rebeka Paquet au poste permanent de réceptionniste et préposée cléricale à compter du 16 septembre 2025, selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur entre le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

D'AUTORISER la dépense et le paiement du salaire de cette employée à même le poste budgétaire 02-130-00-142 du fonds général.

Adopté à l'unanimité.

11. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

12. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis pour la période du 26 août 2025 au 15 septembre 2025;
- Liste des commandes au 31 août 2025.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

09-276-25	Levée de la séance
------------------	---------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Gignac
Appuyé par monsieur le conseiller Yvan Labelle

ET RÉSOLU,

DE LEVER la présente séance ordinaire. Il est 20 h 12.

Adoptée à l'unanimité.

[Original signé]

Me Paola Hawa
Maire

[Original signé]

Me Caroline Plourde
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier physique numéro 0220-320-307663 et dans le dossier numérique numéro 0220-320-307662 (SyGED).

[Original signé]
Initiales du maire

[Original signé]
Initiales de la greffière

5710

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 15 septembre 2025 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 19 septembre 2025.

[Original signé]	[Original signé]
Me Paola Hawa, Maire	Me Caroline Plourde, greffière

Adopté